

PUBLIC VISÉ

- Formateurs d'adultes en formation continue, formateurs des services internes de formation des entreprises et toute personne, intéressés pour enseigner la prévention des risques professionnels ainsi que les gestes de premiers secours, afin de pouvoir délivrer l'unité d'enseignement Sauveteur Secouriste du Travail.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Être titulaire du certificat SST ou APS **en cours de validité**, délivré par une entité habilitée.
- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de bases en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre une photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.
- Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Matériels de premier secours et secouristes** : Articles R4224-14 à 16 du code du travail.
- **SST** : Document de référence et FAQ SST de l'INRS.



DURÉE DE L'ACTION

- 56 heures en présentiel (8 jours), réparties sur 2 semaines non consécutives.
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 70 à 80% du temps de la formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Certificat de Formateur SST valable 36 mois.
- La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de
- MAC Formateur SST tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 5 minimum à 10 maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise (Domaine de Compétence 1).
 - > Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST (Domaine de Compétence 2).
 - > Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST (Domaine de compétence 3).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité.
- Formateur en prévention des risques professionnels titulaire de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Formateurs SST certifié par l'INRS.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consigne les résultats sur une fiche d'évaluation formative standardisée.

- En vue de l'obtention du certificat de Formateur SST, deux épreuves certificatives sont organisées, durant la formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi l'ensemble de la formation et que l'ensemble des 3 Domaines de Compétences sont acquis selon les critères de la grille de certification.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat Formateur SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion national FORPREV et lui est envoyé.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• 1^{ère} semaine – Fondamentaux du dispositif et préparation de l'action de formation :

- > Cadre du dispositif SST :
 - Présentation de la formation et appropriation des documents spécifiques au dispositif SST.
 - Justification de l'intérêt de la formation SST pour l'entreprise.
 - Analyse de la demande de formation en tenant compte des spécificités de l'entreprise.
- > Prévention et secours :
 - Analyse de situations de travail et justification d'actions de prévention adaptées.
 - Appropriation du guide des données techniques et mise en œuvre des conduites de secours.
- > Conception et premières animations :
 - Définition des objectifs, des modalités pédagogiques et des indicateurs de réussite.
 - Préparation et animation de séquences de formation.
 - Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation.
 - Réalisation d'évaluations formatives faisant émerger les acquis et les axes d'amélioration.

• 2^{ème} semaine – Animation, évaluation et certification :

- > Mises en situation pédagogiques :
 - Révisions et épreuve certificative portant sur la conception du projet de formation.
 - Poursuite des animations de séquences théoriques et pratiques.
 - Observation, accompagnement et évaluation formative des participants.
- > Certification et gestion de la formation :
 - Préparation et réalisation des épreuves certificatives prévues par le référentiel.
 - Gestion administrative d'une formation dans le cadre de l'habilitation SST.
 - Épreuves certificatives finales et clôture de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnes détenteur d'un certificat de SST devant actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail afin d'apporter les gestes de premiers secours pour porter assistance aux accidentés et aux malades et devant contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise au profit de la santé et sécurité au travail.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Être **titulaire du certificat SST**. Il n'est pas nécessaire que ce dernier soit en cours de validité.
- Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours. Les gestes de secours ne doivent pas être effectués de manière « parfaite » pour obtenir son certificat de SST, par conséquent un handicap ne sera pas un frein à la formation.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Matériels de premier secours et secouristes** : Articles R4224-14 à 16 du code du travail.
- **SST** : Document de référence et FAQ SST de l'INRS.



DURÉE DE L'ACTION

- 7 heures en présentiel (1 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Certificat SST valable 24 mois.
- La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC SST tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 4 minimum à 10 maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de **maintenir ses compétences de SST** afin de pouvoir continuer à :
 - > Intervenir face à une situation d'accident du travail (Domaine de Compétence 1).
 - > Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise (Domaine de Compétence 2).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité pour la réalisation de gestes de secours.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Formateurs titulaires de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur SST » ou « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques (PAP SST & PI SST) et matériel de simulation et d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs SST certifiés par l'INRS.
- Formateur de Formateurs SST certifié par l'INRS.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consigne les résultats sur une fiche d'évaluation formative standardisée.
- En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, deux épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi la totalité de la formation et qu'il satisfait aux deux épreuves certificatives dans leur totalité.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion national FORPREV et lui est envoyé.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**
 - Pour chacune des parties de la formation MAC Sauveteur Secouriste du Travail, un retour d'expérience est tout d'abord pris en compte afin de déterminer les éléments clés qui seront abordés dans les différentes compétences visées.
 - Pour chacune des compétences visées suivantes, une veille technique et réglementaire sera réalisée afin de maintenir et mettre à jour les compétences des SST.
 - Les compétences visées en questions sont :
 - > Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.
 - > Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail.
 - Protéger de façon adaptée.
 - Examiner la victime.
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.
 - Secourir la victime de manière appropriée.
 - Secourir 1 : La victime saigne abondamment.
 - Secourir 2 : La victime s'étouffe.
 - Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise.
 - Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures.
 - Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire.
 - Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas.

- Épreuves certificatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

